



**tarifs
2025**

applicables
à compter
du 2 septembre 2025

redevances

extra-aéronautiques

AÉROPORT
toulouse blagnac



vos contacts aéroport	p. 3
plan de la zone aéroportuaire	p. 4
01	
dispositions générales	p. 6
1.1 règlement des factures	p. 6
1.2 recouvrement	p. 6
1.3 application de la tva	p. 7
1.4 traitement de données à caractère personnel	p. 7
02	
tarifs des redevances domaniales	p. 8
2.1 terrains	p. 8
2.2 aérogare commerciale	p. 8
2.3 installations dans la zone de fret	p. 8
2.4 autres bâtiments	p. 9
03	
tarifs des charges locatives	p. 10
3.1 électricité	p. 10
3.2 confort climatique	p. 10
3.3 chauffage	p. 10
3.4 eau	p. 11
3.5 charges pour parties communes	p. 11
3.6 collecte et traitement des déchets	p. 11
3.7 téléphone (réseau interne)	p. 11
04	
tarifs des parcs autos	p. 12
4.1 stationnement au ticket	p. 12
4.2 parcs à la réservation	p. 13
4.3 abonnements	p. 13
05	
tarifs des autres prestations	p. 14
5.1 loueurs de voitures	p. 14
5.2 salon « la croix du sud »	p. 14
5.3 pass premium	p. 15
5.4 image service à distance	p. 16
5.5 prestation informatique	p. 16
5.6 consigne relais et objets trouvés	p. 16
5.7 expéditions d'objets	p. 17
5.8 fourreaux	p. 17
5.9 équipement de communication radio vhf	p. 17
5.10 antenne hertzienne	p. 18
5.11 prises de vue	p. 18
5.12 autres redevances	p. 19
5.13 lignes régulières : droits d'accès gare routière	p. 19
5.14 passager reconduit	p. 18
5.15 taux horaire technicien	p. 19
5.16 animaux au statut sanitaire incertain	p. 20

demande de locaux et terrains

Pauline CARDONA
tél. 05 61 42 45 06 / 07 63 71 67 79
email : pa.cardona@toulouse.aeroport.fr

redevances et charges locatives

Anne-Marie ANGELY	tél. 05 61 42 45 59 / 06 65 44 82 37
Marie-Laure CIREFICE	tél. 05 34 61 83 20 / 06 65 44 82 25
Laure NARBONNE	tél. 05 34 61 83 61 / 06 65 44 81 75
Pascal SAMPIERI	tél. 05 61 42 44 46 / 06 65 44 82 07

salon La Croix du Sud

Laurence KRAMER
tél. 05 61 42 44 16
email : l.kramer@toulouse.aeroport.fr

redevances commerciales

tél. 05 81 76 86 17
email : declarationca-atb@toulouse.aeroport.fr

comptabilité clients

tél. 05 61 42 44 12
email : compta-clients@toulouse.aeroport.fr

parcs et accès

tél. 05 34 61 83 23
email : chefs-de-quart@toulouse.aeroport.fr

prises de vue

Frédérique ALARY
tél. 05 34 61 83 72
email : studio@toulouse.aeroport.fr

site internet

adresse : www.toulouse.aeroport.fr
rubrique : Professionnels

correspondance

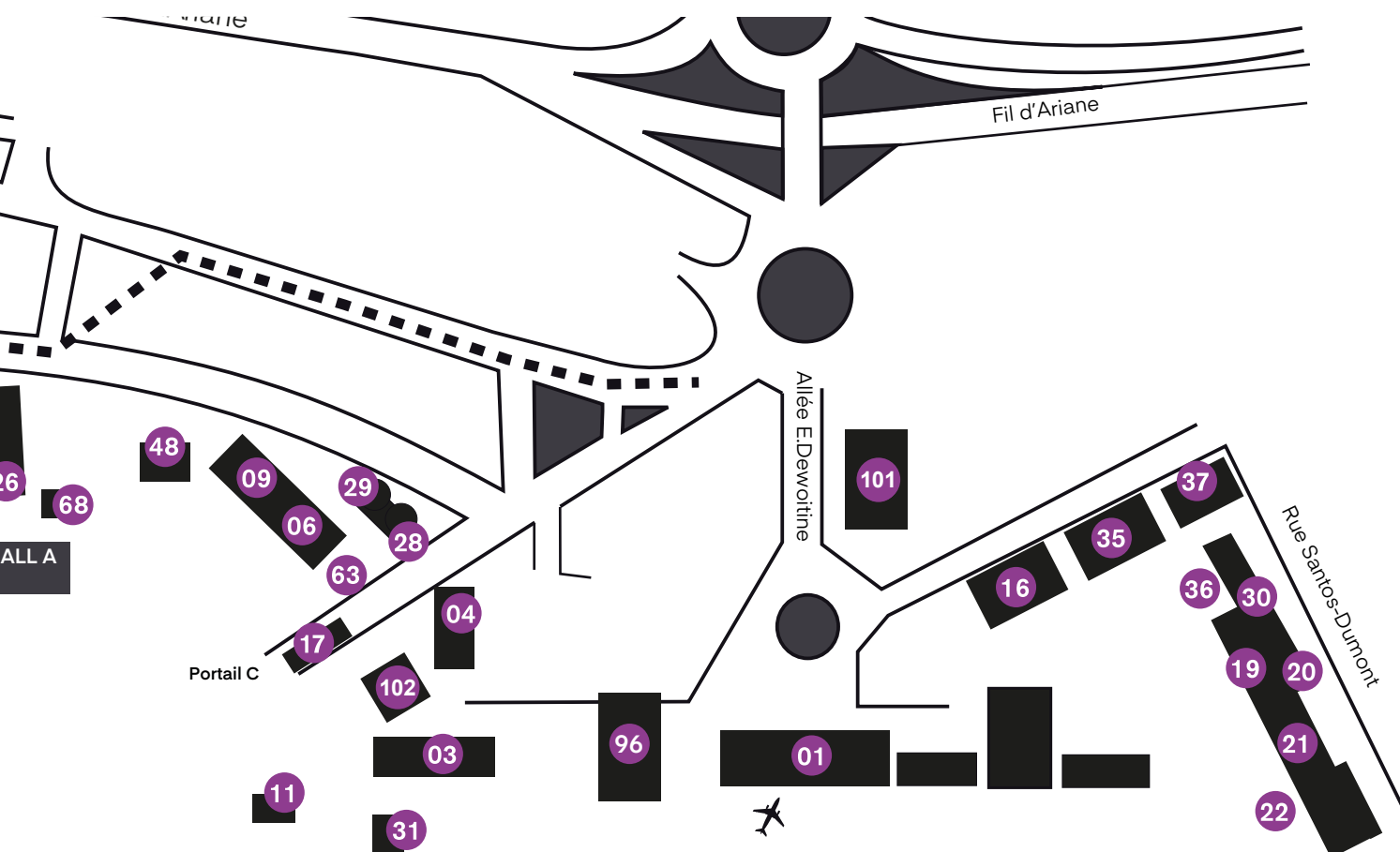
Société Aéroport Toulouse-Blagnac
CS 90103 - 31703 Blagnac Cedex



plan de la zone aéroportuaire



- | | | | |
|-------|--|----|--------------------------------|
| 01 | Aérogare d'aviation d'affaires | 19 | Hangar avions |
| 03 | Bâtiment maintenance matériel de piste | 20 | Bâtiment industriel |
| 04 | Bâtiment maintenance matériel de piste | 21 | Bâtiment industriel |
| 05 | Aérogare commerciale | 22 | Hangar avions |
| 06/09 | Gare de fret | 26 | Bâtiment assistance piste |
| 07 | Bâtiment technique | 27 | Bâtiment technique |
| 11 | Dépôt pétrolier | 28 | Bâtiment bureaux fret & Douane |
| 12 | Bâtiment location de voitures | 29 | Bâtiment bureaux fret & Douane |
| 13 | Bâtiment location de voitures | 30 | Hangar avions |
| 14 | Bâtiment location de voitures | 31 | Bâtiment espaces verts |
| 15 | Bâtiment location de voitures | 35 | Bâtiment industriel |
| 16 | Bâtiment industriel | 36 | Bâtiment industriel |
| 17 | Poste de contrôle (portail C) | 37 | Bâtiment industriel |
| 18 | Bâtiment SSLIA | 38 | Bâtiment esplanade |



- 43 Bâtiment location de voitures
- 48 Bâtiment Fret
- 60 Proxiparc P1
- 61 Bâtiment "La Passerelle"
- 63 Station vétérinaire
- 68 Box eau potable
- 70 Abri chargeur Tracmas 1
- 72 Abri chargeur Tracmas 2
- 73 Proxiparc P2
- 75 PARIF (Côté DAC)
- 78 Bâtiment crèche
- 79 Bâtiment location de voitures
- 80 Bâtiment Step
- 83 Bâtiment Tisséo

- 96 Bâtiment centre de tri fret express
- 101 Bâtiment Airbus
- 102 Bâtiment Airbus

01

dispositions générales

Toutes les autorisations d'exercer une activité accordées par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac, sont consenties sous le régime des autorisations d'occupations temporaires du domaine public de l'Etat.

1.1 règlement des factures

Exigibilité

Les factures doivent être payées dans les 30 jours nets à partir de la date de la facture. Par exception, les entrées individuelles au salon La Croix du sud, les consignes relais et les expéditions d'objets sont payables à la commande de la prestation.

Païement :

- par virement sur le compte suivant :

code banque	code guichet	n° de compte	clé RIB
13135	00080	08126833889	89

numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR76 1313 5000 8008 1268 3388 989

code de l'établissement bancaire (BIC)

CEPAFRPP313

- par chèque :

Libellé à l'ordre de

"société Aéroport Toulouse-Blagnac"

1.2 recouvrement

Garantie de paiement des factures

Aéroport Toulouse-Blagnac pourra exiger la mise en place des garanties suivantes :

- un dépôt de garantie d'un montant minimum de 3 mois de redevances TTC,
- la souscription d'une garantie à première demande auprès d'une banque agréée par Aéroport Toulouse-Blagnac, dont le montant sera évalué par Aéroport Toulouse-Blagnac notamment en fonction du volume d'activité du client.

En cas de retard de paiement :

En cas de retard de paiement et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque :

- les sommes restant dues, au titre des redevances pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 du code général de la propriété des personnes publiques, sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.
- les sommes échues, relatives aux autres redevances extra-aéronautiques, sont majorées d'intérêts de retards au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

En cas d'absence de paiement :

la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit :

- d'appréhender les garanties constituées et de mettre en cause les cautions fournies, sur simple mise en demeure,
- d'exiger le règlement immédiat des prestations facturées,
- d'interrompre les prestations (eau, électricité, téléphone, accès aux parcs autos...),
- et d'engager des poursuites.

1.3 application de la tva

La TVA s'applique sur l'ensemble des redevances extra-aéronautiques, conformément aux textes en vigueur.
Tous les tarifs sont indiqués Hors Taxes sauf mention contraire.

1.4 traitement des donnees à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées par AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC, qui est le responsable de traitement, pour répondre aux demandes formulées ainsi que dans le cadre de l'exécution des prestations et services.

Toute information complémentaire ou l'exercice des droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) est possible par email à dpo@toulouse.aeroport.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité et précisant l'objet de la demande, ou en remplissant le formulaire

<http://www.toulouse.aeroport.fr/mention-legales/contact-dpo.>»

tarifs des redevances domaniales

Les tarifs des redevances pour occupation du domaine sont revalorisés en appliquant la variation annuelle de l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) entre le 2^e trimestre de l'année n-2 et le 2^e trimestre de l'année n-1. Pour les tarifs des redevances domaniales 2025, la revalorisation est ainsi de +4,45 %.

2.1 terrains

terrains affectés privativement	tarifs
terrain nu	3,34 € / m ² / an
terrain viabilisé	7,07 € / m ² / an
terrain revêtu	7,70 € / m ² / an
terrain viabilisé nouvelle zone Blagnac B1	18,15 € / m ² / an

2.2 aérogare commerciale

bâtiment n°5	tarifs
redevances	
réserve	119,16 € / m ² / an
bureaux catégorie 1	205,95 € / m ² / an
bureaux catégorie 2	276,30 € / m ² / an
surfaces commerciales	341,50 € / m ² / an
comptoir d'informations et de vente de billets	2 709,60 € / poste / an

2.3 installations dans la zone de fret

bâtiment n°6 et n°9	tarifs
bureau catégorie 1	181,65 € / m ² / an
bureau catégorie 2	187,71 € / m ² / an
réserves	124,96 € / m ² / an
magasins	119,51 € / m ² / an

bâtiment n°28 et n°29	tarifs
bureau de plus de 60 m ²	205,37 € / m ² / an
bureau de moins de 60 m ²	247,14 € / m ² / an

2.4 autres bâtiments

bâtiment		tarifs
N° 3	module sans mezzanine	97 228,36 € / an
	module avec mezzanine	105 117,34 € / an
N° 4	ensemble immobilier	83 275,69 € / an
	bureaux	176,94 € / m ² / an
	locaux	119,16 € / m ² / an
N° 7	réserve	119,16 € / m ² / an
N° 19	bureaux	141,71 € / m ² / an
	locaux	88,58 € / m ² / an
	hangar	119,51 € / m ² / an
N° 20	ensemble immobilier	70 915,14 € / an
	hangar	69,73 € / m ² / an
	bureaux	162,19 € / m ² / an
N° 21	ensemble immobilier	213 625,00 € / an
	bureaux	131,83 € / m ² / an
	locaux	99,38 € / m ² / an
	hangar	56,69 € / m ² / an
N° 26	bureaux catégorie 1	163,15 € / m ² / an
	bureaux catégorie 2	269,22 € / m ² / an
N° 30	ensemble immobilier	78 141,89 € / an
	bureaux	162,19 € / m ² / an
	locaux	99,38 € / m ² / an
	hangar	69,72 € / m ² / an
N° 36	ensemble immobilier	64 791,69 € / an
N° 48	ensemble immobilier	221 218,55 € / an
N° 60	réserves	119,16 € / m ² / an

2.5 parking avion Darse

poste avions catégorie 1	46 724,66 €
poste avions catégorie 2	22 249,94 €
poste avions catégorie 3	11 124,97 €
poste avions catégorie 4	5 563,01 €

tarifs des charges locatives et divers

3.1 électricité

L'énergie électrique est facturée suivant deux éléments :

- une facturation au Kw consommé pour les locaux privatifs ayant un compteur propre,
- une facturation au m² pour les locaux n'ayant pas de compteur électrique propre.

locaux privatifs avec compteur propre	tarifs
	0,311 € / KW

locaux privatifs sans compteur propre	tarifs
bureau	51,32 € / m ² / an
comptoirs et back office	86,61 € / m ² / an
surfaces utilitaires (locaux, garages, magasins, réserves)	19,80 € / m ² / an

3.2 confort climatique

Le confort climatique consiste à assurer, dans les bâtiments pouvant être occupés par plusieurs locataires, une régulation de la température en fonction des conditions extérieures.

locaux privatifs sans compteur propre	tarifs
tous bâtiments sauf N° 28 et 29	66,98 € / m ² / an
bâtiments N° 28 et 29	38,83 € / m ² / an
réserves du bâtiment 5	16,73 € / m ² / an

3.3 chauffage

L'énergie thermique est facturée proportionnellement à la surface occupée.

bâtiments	tarif
tous bâtiments	30,93 € / m ² / an

3.4 eau

La fourniture d'eau est refacturée en fonction de la consommation individuelle relevée sur compteur.

eau froide	tarif
	8,57 € / m ³

3.5

charges pour parties communes

Ces charges regroupent les frais inhérents aux surfaces communes (couloir, escalier, ascenseur, sanitaires, abords...).
Valeur estimée

bâtiments	tarifs
bâtiments N° 5 - 60 - 38 - 73	64,19 € / m ² / an
bâtiments N° 9 - 28 - 29	38,63 € / m ² / an
bâtiments N° 1 - 4 - 19 - 26	28,06 € / m ² / an

3.6

collecte et traitement des déchets

(*) Ces tarifs sont soumis à l'application d'un coefficient de pondération (de 1 à 10) en fonction de l'activité.

	tarifs
coefficient 1	4,36 € / m ² / an
coefficient 3	13,08 € / m ² / an
coefficient 4	17,44 € / m ² / an
coefficient 6	26,16 € / m ² / an
coefficient 8	34,88 € / m ² / an
coefficient 10	43,60 € / m ² / an

3.7

téléphone (réseau interne)

taxe de raccordement d'un poste	tarifs
dans l'aérogare (Bâtiment 5)	432,56 €
hors aérogare	sur étude et devis
transfert	sur étude et devis

frais de fonctionnement	tarifs
abonnement par poste intérieur (sur autocom aéroport)	209,35 €
location et entretien d'un poste intérieur	18,10 €

04

tarifs ttc des parcs autos

Tarifs applicables au 02 septembre 2025

4.1

stationnement au ticket TARIFS TTC

	arrêt minute
0 - 10 mn	0 €
11 - 15 mn	2,20 €
16 - 20 mn	3,90 €
21 - 25 mn	5,60 €
26 - 30 mn	7,20 €
31 mn - 24 h 00	1,50 € par 5 mn supplémentaires



	express parcs p0	eco parcs P5-P6
de 0 à 10 mn	0,00 €	3,50 €
de 11 à 15 mn	2,30 €	3,50 €
de 16 à 30 mn	2,70 €	3,90 €
de 31 mn à 45 mn	4,10 €	7,10 €
de 46 mn à 1 h 00	5,00 €	8,20 €
de 1 h 01 à 1 h 15	6,00 €	8,80 €
de 1 h 16 à 1 h 30	6,60 €	9,80 €
de 1 h 31 à 1 h 45	7,00 €	10,40 €
de 1 h 46 à 2 h 00	7,40 €	11,00 €
de 2 h 01 à 2 h 15	8,10 €	11,20 €
de 2 h 16 à 2 h 30	8,60 €	11,40 €
de 2 h 31 à 2 h 45	9,30 €	11,60 €
de 2 h 46 à 3 h 00	10,10 €	11,70 €
de 3 h 01 à 3 h 15	16,10 €	11,80 €
jusqu'à 12 h de stationnement	+ 2,60 € par 1/4 h suppl.	+ 0,10 € par 1/4 h suppl.
au-delà de 12 h de stationnement	+ 10,70 € par heure suppl.	
de 12 h 01 à 24 h 00		19,30 €
2 jours		36,90 €
3 jours		48,70 €
4 jours		55,60 €
5 jours		59,60 €
6 jours		63,60 €
7 jours		67,60 €
8 jours		71,60 €
9 jours		75,60 €
au delà		+5,50 € / jour supplémentaire



proxiparcs P1/P2/P3		proxiparcs P1/P2/P3	
de 0 mn à 15 mn	3,50 €	de 4 h 46 à 5 h 00	16,60 €
de 16 mn à 30 mn	3,90 €	de 5 h 01 à 5 h 15	17,00 €
de 31 mn à 45 mn	7,10 €	de 5 h 16 à 5 h 30	17,40 €
de 46 mn à 1 h 00	8,20 €	de 5 h 31 à 5 h 45	17,80 €
de 1 h 01 à 1 h 15	8,80 €	de 5 h 46 à 6 h 00	18,20 €
de 1 h 16 à 1 h 30	9,80 €	de 6 h 01 à 6 h 15	18,50 €
de 1 h 31 à 1 h 45	10,40 €	de 6 h 16 à 12 h 00	+ 0,10 € par 1/4 h suppl.
de 1 h 46 à 2 h 00	11,00 €	de 12 h 01 à 24 h 00	23,60 €
de 2 h 01 à 2 h 15	11,50 €	2 jours	47,20 €
de 2 h 16 à 2 h 30	12,00 €	3 jours	70,80 €
de 2 h 31 à 2 h 45	12,50 €	4 jours	94,40 €
de 2 h 46 à 3 h 00	13,00 €	5 jours	118,00 €
de 3 h 01 à 3 h 15	13,50 €	6 jours	135,00 €
de 3 h 16 à 3 h 30	14,00 €	7 jours	150,00 €
de 3 h 31 à 3 h 45	14,50 €	8 jours	165,00 €
de 3 h 46 à 4 h 00	15,00 €	9 jours	176,00 €
de 4 h 01 à 4 h 15	15,40 €	10 jours	186,00 €
de 4 h 16 à 4 h 30	15,80 €	11 jours	195,00 €
de 4 h 31 à 4 h 45	16,20 €	au delà	+ 8,00 € par jour suppl.



4.2 parcs à la réservation

En cas de dépassement de la durée choisie, les frais de stationnement du temps dépassé seront facturés en sortie au tarif du parc en vigueur.

4.3 abonnements TTC*

Tarifs abonnements applicables au 1^{er} janvier 2025

	abonnements
Annuel Premium P1	2 010,00 €
Annuel Proxiparcs P1	1 505,00 €
Annuel Ecoparcs P5	915,00 €
Annuel Navigants P5	600,00 €
Annuel Personnel P4	385,00 €

*Abonnement pour le Personnel Navigant non basé : accessible au seul PN résidant seulement dans les départements limitrophes.

Tarif pour frais de reproduction de carte : 25 € TTC (carte perdue ou abîmée).

tarifs des autres prestations

5.1

loueurs de voitures

parcs de proximité loueurs de voitures

tarifs

places extérieur P2	1 874,58 € / place / an
places intérieur P2	2 180,77 € / place / an
cabine intérieur P2	358,60 € / m ² / an

5.2

salon «la Croix du Sud»

tranches

tarifs par passager*

de 1 à 5 000 passagers / an	22,40 € HT
de 5 001 à 20 000 passagers / an	18,10 € HT
de 20 001 à 80 000 passagers / an	12,20 € HT
plus de 80 000 passagers / an	9,10 € HT
entrée individuelle	29,00 € TTC
lot de 5 entrées	115 € TTC

*enfant payant à partir de 6 ans



5.3

pass premium

Le service Pass Premium est une prestation combinant le service coupe-file appelé Accès Premium (accès prioritaire et différencié aux contrôles de sûreté) et l'accès au salon Premium La Croix du Sud. Ce service est proposé aux passagers déclarés éligibles par les compagnies aériennes ; les modalités tarifaires et d'éligibilités applicables sont les suivantes :

Tarification

Pour chaque compagnie aérienne, le tarif applicable est calculé sur le nombre d'entrées de leurs passagers au SALON selon le barème spécifié à l'article 5.2, sous réserve expresse que ce nombre d'entrées soit supérieur ou égal à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié aux contrôles de sûreté. La facturation du service PASS PREMIUM sera alors portée par la facturation mensuelle des entrées au salon.

Si le nombre d'entrées au SALON est inférieur à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié aux contrôles de sûreté, le tarif applicable sera alors calculé sur un nombre d'entrées forfaitaire égal à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié.

Exemple : pour la compagnie AAAA, pour 1 000 passages à l'accès différencié si le nombre d'entrées SALON est égal à 200, le tarif applicable sera 200 x le tarif de la tranche « de 1 à 5 000 passagers/an », si le nombre d'entrées n'est égal qu'à 100 inférieur donc au minima donné de 150, le tarif applicable sera alors égal à 150 x le tarif de la tranche « de 1 à 5 000 passagers/an ».

Le différentiel entre nombre d'entrées effectives et nombre d'entrées forfaitaires sera facturé chaque mois, ajouté à la facturation des entrées au salon et retenu pour le cumul du nombre d'entrées au salon des mois suivants.

Eligibilité

Chaque compagnie aérienne devra octroyer au passager qu'elle déclare bénéficiaire un titre de transport portant un encodage informatique spécifiant l'accessibilité de ce même passager au service PASS PREMIUM.

Si l'accès différencié aux contrôles de sûreté était dégradé, des critères d'acceptation plus restrictifs pourront être requis après concertation avec les compagnies aériennes.

Le service coupe-file Accès Premium est accessible à titre individuel : le tarif de l'entrée à l'unité est de 7,00 € TTC et de 30 € TTC le lot de 5.

5.4

image service à distance

Diffusion des vols à l'arrivée et/ou au départ,
dans l'aérogare commerciale (bâtiment 5)

tarifs	
moniteur petit modèle : 2 images (p2)	2 328,86 € / an

A l'extérieur de l'aérogare commerciale

tarif	
	sur étude et devis

5.5

prestations informatiques

tarifs	
location d'un PC crews	
trafic	2 984,06 € / poste / an
vente	3 679,20 € / poste / an
location d'une imprimante crews	
IER	3 063,85 € / imprimante / an
OKI	1 661,92 € / imprimante / an
hébergement baie	
baie (48U)	20 372,43 € / an
1/2 baie (16U)	10 264,41 € / an
1/4 baie (8U)	5 388,23 € / an
1/8 baie (4U)	2 827,92 € / an
utilisation réseau ATB	
prise standard câblée	280,81 € / an
prise téléphonie IP câblée	420,67 € / an
prise spécifique câblée	838,02 € / an
utilisation wifi aéroport	
AP Bureau	1 408,45 € / an
AP Tri Bagage	1 408,45 € / an
AP Parking Avion (Piste)	1 760,84 € / an
Forfait mise en service	11 601,27 €

5.6

consignes relais et objets trouvés

tarif	
Consignes relais*	12 € TTC
Objets trouvés**	12 € TTC

*Dépose au comptoir Accueil Info

**Restitution au comptoir Accueil Info

5.7 expédition d'objets

Objets confisqués au contrôle des bagages, objets perdus, consigne relais.

	France métropolitaine	Union Européenne	Hors Union Européenne
enveloppe	20 € TTC	30 € TTC	45 € TTC
colis	30 € TTC	45 € TTC	70 € TTC

Les objets ne doivent pas excéder 1 kg et un format de 18 x 26 cm pour les envois sous enveloppe, 3 kg et un format de 30 x 20 x 10 cm pour les envois par colis.

5.8 fourreaux

frais forfaitaires de mise en service	tarifs
réalisation d'installations par le titulaire	4 060,23 €
mise à disposition d'un fourreau ou d'un chemin de câble	2 030,13 €
redevance annuelle	tarif
droit de passage et mise à disposition	8,13 € / mètre linéaire

5.9 équipement de communication radio vhf

	tarifs par équipement
installations à usage privé	798,07 € / an
installations à usage partagé	1 330,16 € / an
installations à usage commercial	2 660,30 € / an
antennes et antennes UMTS intérieur	2 773,57 € / an
antenne UMTS extérieur	8 320,90 € / an

5.10

antenne hertzienne

	tarif
redevance domaniale forfaitaire par site*	45 446,61 €

*Site intérieur ou extérieur qui comprend notamment les éléments suivants : baie(s) radio, antenne(s), mât(s), armoire(s) électrique(s) et câble(s) coaxial et fibre optique...

5.11

prises de vue

	tarifs
prises de vue photographiques	
par 1/2 journée	800,00 €
par jour *	1 600,00 €
prises de vue cinématographiques pour longs métrages	
par 1/2 journée	1 500,00 €
par jour *	3 000,00 €
prises de vue cinématographiques pour courts métrages ou télévision	
par 1/2 journée	1 000,00 €
par jour *	1 500,00 €

* jour = temps de tournage limité à 12h00.

NB : Cette redevance n'est toutefois qu'un droit d'usage des installations ; toute prestation annexe fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

5.12

autres redevances

	tarifs HT
traitement des véhicules Transit Temporaire (TT)	16,15 € par véhicule
taxis aéroport	554,17 € / titre / an
navettes hôtels, navettes entreprises	554,17 € / titre / an
véhicules VTC	475 € / titre / an

5.13

Lignes régulières : droits d'accès gare routière

nb passage	tarif passage
par passage	5,33 €

5.14

passager reconduit

	tarif
frais d'hébergement par jour	68,64 €

5.15

taux horaire technicien

	tarifs
maintenance bâtiment	50,4 € / h
autre technicien	62,05 € / h

5.16

animal au statut sanitaire incertain

	tarifs
entrée d'un animal dont le statut sanitaire est incertain (forfait facturé à la Cie Aérienne)	278,80 €
cas d'une mise en quarantaine sur ordre des Services Officiels de l'Etat. Toute semaine entamée est due. Du lundi 00:00:01 au dimanche soir 23:59:59. (tarif facturé à la Cie Aérienne).	83,06 € / semaine 145,53 € / semaine supplémentaire

CS 90 103 | 31703 Blagnac Cedex
Tél. 0825 380 000 (0,15 € TTC/min)
Fax : 05 61 42 44 53
www.toulouse.aeroport.fr

